

# Grand Bassin par le Bras de la Plaine

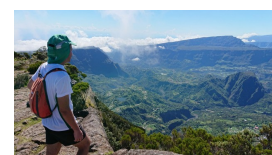


Trace n° 1442002

Une randonnée proposée par Orando974

Le village de Grand Bassin est un lieu incontournable à la Réunion pour qui aime randonner. L'accès le plus connu est depuis le belvédère de Bois-Court. L'accès par le Bras de la Plaine depuis Pont d'Yves est moins connu mais offre l'avantage de faire une balade aquatique agréable avec comme clou du spectacle le Voile de la Mariée. Cette randonnée est cependant **à éviter absolument pendant ou après un épisode pluvieux !**

<b>Durée</b>	9h 55	<b>Difficulté</b>	Difficile
<b>Distance</b>	21,43 km	<b>Retour au départ</b>	Oui
<b>Dénivelé positif</b>	1 315 m	<b>Activité</b>	Pédestre
<b>Dénivelé négatif</b>	1 324 m	<b>Commune</b>	Le Tampon (97430)
<b>Point haut</b>	827 m		
<b>Point bas</b>	333 m		



## Description

**Le dénivelé positif est sur-estimé ! Compter environs 700m de D+ et de D-. Cette randonnée peut se faire en 7 heures !**

Accès : Prendre la direction de [Pont d'Yves](#) via la D27. Suivre la route jusqu'au panneau indiquant le village de Bois Court (à gauche si vous venez de Bras de Pontho; à droite si vous venez du Quatorzième). Suivre la direction indiquée par le panneau sur le Chemin Henri Cabeu. Au bout de quelques mètres, se garer à gauche près d'une école.

(D/A) Revenir au précédent croisement et continuer tout droit pour descendre à droite la D27 en direction de Bras de Pontho. Elle enchaîne quelques lacets parfois avec une pente forte.

(1) Suivre la route jusqu'aux panneaux annonçant la sortie de Bras de Pontho et l'arrivée à Pont d'Yves. À ce niveau, à droite de la route se trouve le Chemin de la Petite Ravine : emprunter celui-ci. Laisser toutes les ruelles partant à droite et garder la gauche à chaque intersection pour rester sur le Chemin de la Petite Ravine.

(2) Prendre à gauche le premier sentier dont le départ est indiqué par une flèche Verte et une pancarte. Il commence juste à côté du numéro 27. La descente démarre en sous-bois mais sera de plus en plus exposée. Mais c'est dans ces portions qu'on a les plus belles vues sur la grande cascade de la Ravine de l'Argamasse. Certaines portions sont assez caillouteuses. Quelques plats sont présents durant la descente. Dépasser deux oratoires.

(3) Après avoir passé le deuxième, atteindre le Bras de la Plaine. Traverser celui-ci et reprendre le sentier en face. Une corde aide à traverser la rivière, mais cela est totalement impossible si :

**Le niveau d'eau est trop important ! Ne pas aller plus loin si celui-ci atteint la taille ! Plus haut se trouve un barrage : le niveau d'eau peut brusquement monter lors des lâchés !**

Une fois sur l'autre rive, ne pas hésiter à descendre la rivière sur quelques mètres pour voir la [Caverne de la Petite Ravine](#). Sinon, continuer sur le sentier dont le départ est matérialisé par des flèches et d'autres marquages. Le sentier est sableux sur cette portion mais pour une courte durée. Il permet d'éviter un coude du Bras de la Plaine.

Retrouver de nouveau la rivière pour à nouveau la traverser à l'aide d'un câble. Reprendre ensuite le sentier qui commence à droite du câble. Longer ensuite une grosse canalisation. Le sentier passe ensuite sur un ancien muret avant d'arriver à une ravine (Bras Sec). La canalisation traverse la ravine sur une passerelle qui lui est spécialement dédiée. En revanche, pour les randonneurs il est conseillé de descendre dans la ravine et de reprendre le sentier en face en suivant le balisage.

(4) Peu après la ravine, arriver près des quelques cases de l'Îlet du Bras Sec. Ne pas louper l'ancien téléphérique qui rejoint l'Îlet à Pont d'Yves et qui servait à desservir l'Îlet. Après l'Îlet, le sentier passe sur une longue passerelle en bois pour franchir un affluent du Bras de la Plaine.

(5) Après la passerelle, dépasser [le Grand Coin](#) où le sentier se transforme pendant un temps en une piste qu'il faudra suivre.

## Points de passage

- D/A École de Pont d'Yves - Pont d'Yves**  
S 21.235572° / E 55.505382° - alt. 827 m - km 0
- 1 À droite sur le Chemin de la Petite Ravine**  
S 21.235862° / E 55.500988° - alt. 771 m - km 0.67
- 2 À gauche sur le Sentier de la Petite Ravine**  
S 21.234032° / E 55.500023° - alt. 757 m - km 0.91
- 3 Caverne de la Petite Ravine - Caverne de la Petite Ravine**  
S 21.229922° / E 55.497357° - alt. 333 m - km 2.16
- 4 Îlet du Bras Sec - Îlet du Bras Sec**  
S 21.224386° / E 55.503831° - alt. 373 m - km 3.17
- 5 Le Grand Coin - Le Grand Coin**  
S 21.221726° / E 55.504861° - alt. 385 m - km 3.5
- 6 Passerelle, garder la droite - Passerelle sur le Bras de la Plaine**  
S 21.220091° / E 55.503488° - alt. 392 m - km 3.77
- 7 Barrage du - Bras de la Plaine (rivière) - La Réunion - Affluent de la Rivière Saint-Étienne**  
S 21.21688° / E 55.506476° - alt. 403 m - km 4.25
- 8 À droite sur le sentier**  
S 21.209293° / E 55.511435° - alt. 439 m - km 5.31
- 9 Îlet Aurélien Dijoux - Îlet Aurélien Dijoux**  
S 21.206821° / E 55.513367° - alt. 462 m - km 5.75
- 10 Remonter le Bras de la Plaine**  
S 21.202632° / E 55.519111° - alt. 480 m - km 6.54

(6) Délaissier ensuite à gauche la belle passerelle en bois qui surplombe le Bras de la Plaine et garder la droite sur le sentier en direction du barrage. Le sentier est étroit et longe en rive gauche le Bras de la Plaine. Au croisement, garder de nouveau la droite. Atteindre rapidement le barrage.

(7) Ne pas hésiter à s'arrêter quelques minutes pour contempler l'ouvrage. Après le barrage, prévoir la crème solaire : **il n'y aura presque plus d'ombres jusqu'à Grand Bassin !** Il n'y a plus de sentier, mais il suffit de suivre les balisages Bleu et Vert. Les galets ne prendront fin qu'au Voile de la Mariée. Cette partie est la plus aquatique du parcours. Il faudra encore une fois traverser à plusieurs reprises le Bras de la Plaine. Quelques centaines de mètres après le barrage, ne pas louper à gauche la première cascade. Elle passe près d'une habitation. Il y aura quelques portions sableuses mais c'est surtout les galets qui dominent.

(8) Tout en suivant le balisage Bleu et Vert, ne pas louper à droite dans la continuité du balisage, le départ d'un petit sentier qui évite quelques centaines de mètres dans les galets.

(9) Traverser l'Îlet Aurélien Dijoux. Suivre toujours le même sentier qui traverse l'agréable Ilet Gabriel Técher. Ce sentier est un pur plaisir après une portion dans les cailloux. Après cette courte portion en dehors de galets, rejoindre de nouveau le Bras de la Plaine.

(10) À partir de là il n'y a plus de balisage ! **Tout se fait avec un bons sens de l'itinéraire et de l'orientation !** En arrivant dans la rivière, il est possible de voir en amont le Coteau de Cendres qui domine Grand Bassin et qui sépare le Bras des Roches Noires du Bras de Ste-Suzanne. La rivière est entouré par des remparts infranchissables de 800m de hauteur parfois ! Là aussi c'est le festival des cascades qui dévalent les falaises. Il est possible de les approcher de plus ou moins près.

(11) Ne pas louper à gauche le départ du Sentier de l'Îlet Marron dont la pancarte est souvent photographié par ceux qui l'auront fait : effectivement, seul des randonneurs **expérimentés amateurs d'aventures** pourront le faire désormais. À gauche du sentier se trouve une grotte.

Continuer ensuite à remonter le Bras de la Plaine. Plus haut, la rivière est un peu plus étroite juste après le Détour. Mais la fin du parcours dans les galets n'est plus très loin. La rivière effectue quelques virages. Après le Détour, rester le plus possible en rive droite ! Franchir le Bras des Roches Noires puis après celui-ci, rester toujours en rive droite en cherchant le passage le plus adéquat !

(12) Rester sur cette rive jusqu'à avoir croisé le sentier venant de Grand Bassin. Le suivre sur la droite.

(13) Arriver au magnifique Voile de la Mariée. Il s'agit d'une cascade haute de plusieurs dizaines de mètres. Elle alimente un vaste bassin. Ce lieu, touristique, est très fréquenté et marqué sur de nombreux guides. En rive droite de la cascade se trouve plusieurs résurgences. Il est possible de se baigner dans le bassin mais avec **la plus grande prudence !** Prendre quelques minutes pour admirer la cascade puis revenir au précédent croisement.

(12) Prendre à droite pour monter à Grand Bassin. La montée est un peu raide sur les premiers mètres, mais elle s'assagit après. Plus haut, un promontoire permet de voir le Voile de la Mariée. Traverser le Bras de Sainte-Suzanne et reprendre le sentier qui monte vers Grand Bassin.

Le village s'atteint en 5 minutes. Il est considéré comme étant un petit Mafate. Ce village n'est accessible qu'à pied. Il vit essentiellement du tourisme comme le démontre les innombrables gîtes. Il fait bon flâner dans ce très beau village où il n'y a aucun bruit de circulation ! Pourtant, selon les légendes, une créature hanterait ces lieux (voir dans "À voir").

(14) Prendre son temps pour visiter le village puis revenir au point de départ par le même chemin (D/A).

### ● 11 Départ du sentier de l'Îlet Marron, grotte - Grotte du sentier de l'Îlet Marron

S 21.198266° / E 55.520589° - alt. 501 m - km 7.09

### ● 12 A droite vers la cascade

S 21.185637° / E 55.530146° - alt. 593 m - km 9.56

### ● 13 Voile de la Mariée - Voile de la Mariée (Grand Bassin)

S 21.184533° / E 55.530046° - alt. 593 m - km 9.69

### ● 14 Prendre à droite vers Bois-Court - Grand Bassin

S 21.182211° / E 55.53422° - alt. 701 m - km 10.85

### 📍 D/A École de Pont d'Yves - Pont d'Yves

S 21.235567° / E 55.505386° - alt. 827 m - km 21.43

## Informations pratiques

**Le dénivelé positif est sur-estimé ! Compter environs 700m de D+ et de D-.**

**Randonnée à éviter absolument par temps pluvieux ! Bien tenir compte de la météo et des possibles lâchers d'eau du Barrage du Bras de la Plaine.**

**Ne pas traverser le Bras de la Plaine si le courant et le niveau d'eau sont trop importants.**

Il est possible de passer une ou plusieurs nuits aux gîtes :

[Ilot Paradisiaques](#) et

[l'Eden du Randonneur](#) ou

à Grand Bassin. ((5), (9) et (14))

Cette randonnée peut se faire en 7 heures !

## À voir

À voir :

- La Caverne de la Petite Ravine

- (4) Le téléphérique de l'Îlet du Bras Sec

- (6) et (7) Le Barrage du Bras de la Plaine et la passerelle en aval de celui-ci

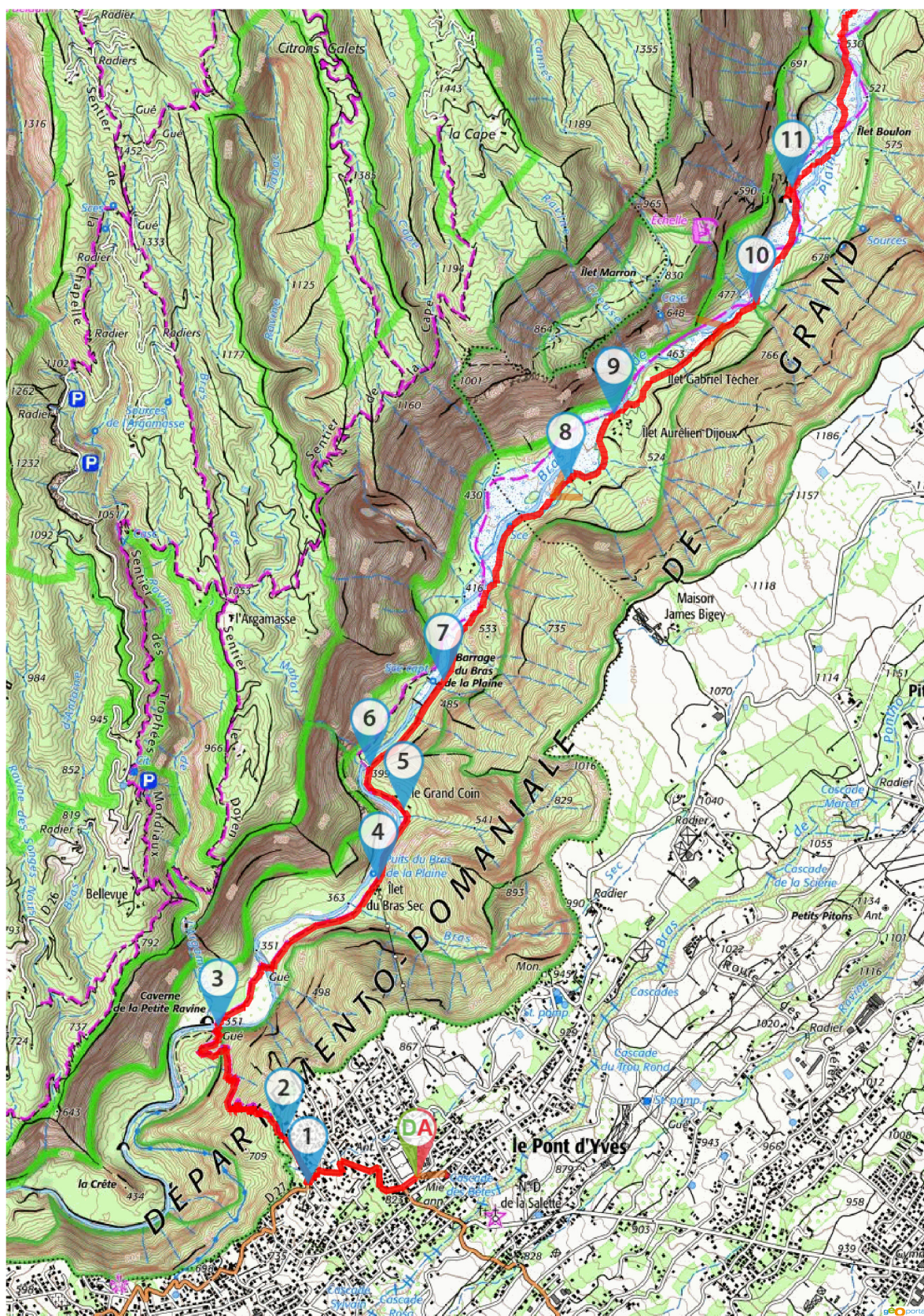
- (11) La grotte au niveau du sentier de l'Îlet Marron
- (13) Le Voile de la Mariée, son bassin et ses résurgences
- (14) Grand Bassin : selon les légendes, une créature vivrait dans ces lieux. Il s'agit de la Timise. Elle porte des ailes et à un pelage noir. Durant la nuit, elle pousserait des cris effrayants et serait particulièrement attirée par les marcheurs venant avec une lampe la nuit. Il se dit aussi qu'elle aime capturer les enfants
- La Chapelle Notre-Dame de la Salette à Pont d'Yves
- Les différentes cascades du parcours

Profiter des différents panoramas

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-grand-bassin-par-le-bras-de-la-plaine/>

**En savoir plus :**

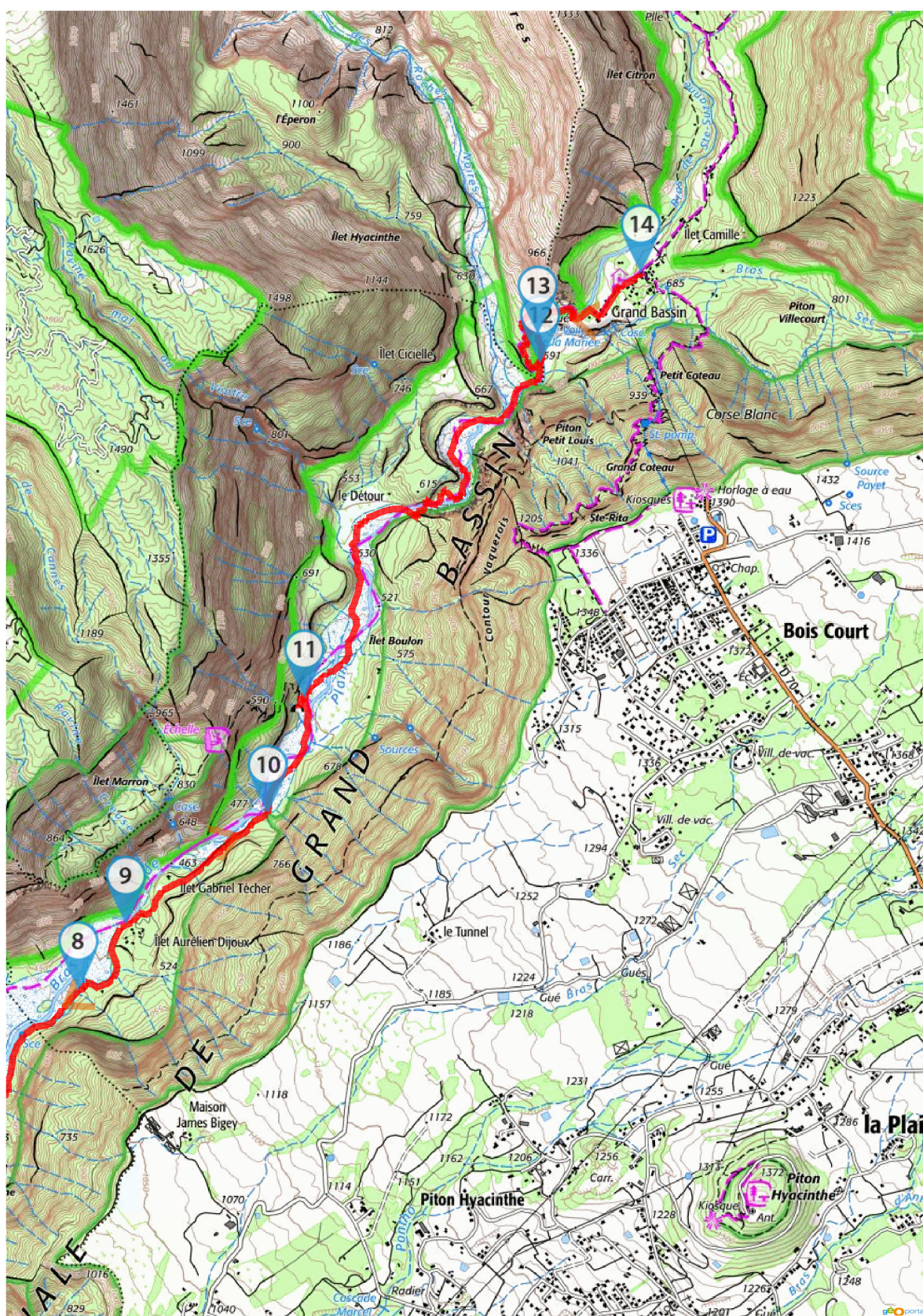
Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2026 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2026 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

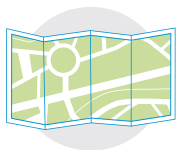
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



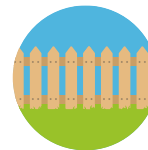
#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



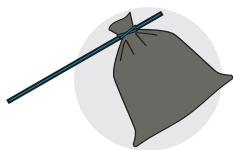
#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



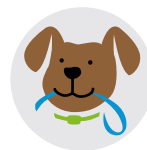
#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.**

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**